

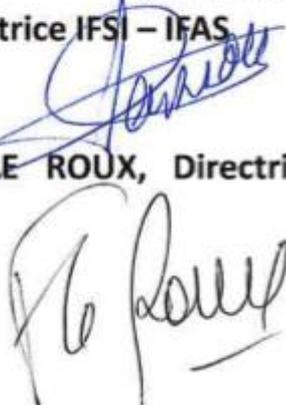
Procédure : Protocole sanitaire

Code :

FO/RH-PS-050

Version : V1/ 07/20**Nombre de pages :** 5**Nombre d'annexes :** 0**Fréquence de réexamens : en fonction de la veille réglementaire****Protocoles associés :** Protocole de bionettoyage des locaux**REDACTEUR****F. CLUZEL, responsable qualité**

Signature

**APPROBATEURS****M. LARSONNIER, Directrice IFSI – IFAS****M. LE ROUX, Directrice IFAP****DATE : 09/07/2020**

Objet et finalité

Rappeler le principe et l'intérêt des gestes barrières.

1. Service et/ou personnes concernées

Tous les salariés, apprenants et personnes extérieures de la Fondation.

2. Références législatives et/ou professionnelles

- Arrêté du 18 juillet 1994 fixant la liste des agents biologiques pathogènes.
- L.4741-1 et suivants du Code du travail.
- Articles 221-6, 222-19, 222-20 du code pénal.
- Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés COVID-19 - Etape 3 du déconfinement – 24 juin 2020.
- Informations Coronavirus, [en ligne] le 09.07.2020, <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Maîtrise du risque infectieux en établissement médicosocial, CPias, [en ligne] le 09.07.2020, http://www.cpias.fr/EMS/referentiel/fiches_cpias.html

3. Terminologie

- Gestes barrières : "Des gestes simples de prévention, adoptés au quotidien, permettent de réduire la transmission des infections hivernales. Ces « gestes barrière » comme le lavage des mains, l'utilisation de mouchoir à usage unique, le port du masque jetable ou encore le fait de tousser ou d'éternuer dans son coude, une fois combinés, constituent un bouclier de protection : ils font barrage aux virus et contribuent à se protéger et protéger son entourage." Amélie.fr, [en ligne] le 09.07.2020, <https://www.ameli.fr/paris/assure/sante/themes/gestes-barrieres/pourquoi-adopter-les-gestes-barrieres>
- Hygiène des mains : "Traitement des mains à l'aide de produits hydro-alcooliques (PHA) (en liquide ou en gel) ou lavage des mains avec un savon doux liquide." CPias, [en ligne] le 09.07.2020, http://www.cpias.fr/EMS/referentiel/fiches_cpias.html
- Pandémie : " On parle de pandémie en cas de propagation mondiale d'une nouvelle maladie." OMS, [en ligne] le 09.07.2020, https://www.who.int/csr/disease/swineflu/frequently_asked_questions/pandemic/fr/

4. Procédure

Rappel du contexte

Dans le cadre de la pandémie à Coronavirus (COVID – 19) et en l'absence de traitement la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est de respecter les mesures barrières et la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

1- Le port du masque

Il est demandé à tous les salariés, apprenants, intervenants, personnes extérieures à la Fondation Léonie CHAPTAL de porter un masque.

Cas particulier : les intervenants ponctuels peuvent ôter leur masque en cours dès lors que la distanciation physique avec le public en formation est égale ou supérieure à 1 mètre.

Les règles à respecter pour toutes et tous

1. Avant de mettre ou d'enlever votre masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydro-alcoolique mis à votre disposition.
2. **Pour mettre votre masque** : tenez votre masque par les lanières et ajuster le de manière à recouvrir le nez, la bouche et le menton.
3. **Pour enlever votre masque** : décrochez les lanières pour décoller le masque de votre visage.
4. **Il faut changer votre masque quand** : vous le portez plus de 4 heures, quand vous souhaitez boire ou manger, si votre masque s'humidifie ou s'endommage.
5. **Eviter de le toucher.**
6. **Ne le mettez pas en position d'attente sur le front ou le menton.**

2- Le lavage des mains

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

Pourquoi se laver les mains ?

Lorsqu'on a une infection virale, on peut facilement transmettre les virus en touchant une autre personne ou les déposer sur des surfaces (lavabos, plan de travail, poignées de porte...) ou des objets (brosse à dents, couverts...).

On peut donc attraper des virus quand on entre en contact avec des personnes malades ou quand on touche des objets et des surfaces contaminés et que l'on porte ensuite les mains au visage (bouche, yeux et nez).

Comment se laver les mains avec de l'eau et du savon ?

1. Frottez-vous les mains, paume contre paume.
2. Lavez le dos des mains.
3. Lavez entre les doigts.
4. Frottez le dessus des doigts.
5. Lavez les pouces.
6. Lavez aussi le bout des doigts et les ongles.
7. Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre.

Des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont à votre disposition dans les différents locaux de la Fondation.

Comment se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique ?

1. Mettez une « noisette » de solution hydro-alcoolique dans la paume des mains.
2. Frottez largement paume contre paume.
3. Frottez l'un après l'autre le dos de chaque main.
4. Frottez entre les doigts.
5. Frottez le dos des doigts contre la paume de l'autre main, sans oublier les pouces.
6. Insistez sur le bout des doigts et les ongles de chaque main.
7. Terminez par les poignets.
8. Frottez jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ne pas essuyer.

Quand utiliser le gel hydroalcoolique ?

Comme évoqué précédemment, un gel hydroalcoolique ne doit pas être utilisé pour remplacer un lavage des mains (eau et savon). Il est recommandé de s'en servir quand :

- Vous n'avez pas de point d'eau, ni de savon à proximité.

3 - Les gestes complémentaires pour éviter la transmission du virus

En complément des 4 gestes barrières essentiels d'autres mesures peuvent être prises pour limiter la diffusion des virus, au quotidien, à son domicile, à l'extérieur et tout particulièrement lorsqu'on a une infection virale.

De bons réflexes à prendre et à garder

- Aérez les pièces communes au moins 10 minutes le plus souvent possible.
- Evitez de partager les verres et les couverts à table.
- Ne vous serrer pas la main.
- Eviter les embrassades.

Nous vous demandons de :

- Respecter le sens de circulation.
- Respecter la mesure de distanciation physique.
- Respecter le nombre de personnes admises dans les salles de cours et de restauration.

4 – Les mesures d'hygiène à la Fondation

Le bionettoyage des locaux est renforcé par le nettoyage systématique 2 fois par jour des locaux et surfaces "à risques" (sanitaires, poignées de portes : cf. procédure Bionettoyage des locaux référence FO-SI-PS 027).

Conformément au règlement intérieur qui vous a été remis, nous vous demandons de respecter pour le bien être de toutes et tous les mesures décrites dans cette procédure.

5 - Si vous présentez des symptômes que faire ?

En cas de symptômes, nous vous demandons de ne pas venir à la Fondation et de nous contacter dans les plus brefs délais par téléphone 01 39 90 58 45 et de prendre contact avec votre médecin.

Les symptômes

- La fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid).
- La toux.
- Des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle.
- Une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, ou une diarrhée.